



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET POLITIQUES ADMINISTRATIVES

Secteur récréatif et camp de jour



1. LOCALISATION

Le Club de gymnastique Gymnamic est situé dans l'École Secondaire Les Etchemins (ESLE) situé au 3724 Avenue des Églises, Charny, G6X 1X4.

2. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme Qidigo. Lorsqu'un cours est complet, il est possible de vous inscrire sur la liste d'attente. Si une place se libère nous contacterons la première personne sur la liste d'attente par courriel ou par téléphone. Il est très important de mettre vos informations à jour dans votre compte Qidigo. Gymnamic se servira de ces informations pour contacter les membres.

3. PAIEMENTS

Tous les paiements se font en ligne par carte de crédit. Si pour une raison ou une autre vous ne pouvez pas compléter la transaction avec une carte de crédit contactez-nous au 418-832-8322.

4. ABSENCE, ANNULATION ET PAUSE DE COURS

4.1. Absence

Les cours manqués dus à une absence de votre enfant ne peuvent être repris ou crédités.

4.2. Annulation

Le club se réserve le droit d'annuler les activités dont le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Les personnes inscrites à l'activité seront alors remboursées en totalité et/ou transférées dans un autre cours selon la disponibilité du club et avec l'approbation des membres concernés.

4.3. Annulation pour des raisons hors de notre contrôle

Lors d'intempéries ou toutes autres raisons indépendantes de notre volonté (panne électrique, bris d'aqueduc, décision d'un tiers comme la santé publique, etc.), il arrive que la Ville de Lévis, l'école ou Gymnamic doivent prendre la décision de fermer. En cas de fermeture, un message sera affiché sur notre page Facebook et vous recevrez un courriel via Qidigo. Ces fermetures n'engendreront pas de remboursement.

Notez qu'une tempête n'indique pas nécessairement une fermeture, consultez notre page Facebook.

5. FRAIS

5.1. Frais d'affiliation

Secteur Récréatif : Les frais d'affiliation à la Fédération de gymnastique du Québec sont obligatoires et sont au coût de 37 \$. De plus, ces frais sont applicables pour toute nouvelle inscription au Club de gymnastique Gymnamic pour l'année 2023-2024 et est valide à partir du 1er septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024. Tarifs sujets à changement.

Camp de jour: Les frais d'affiliation à la Fédération de gymnastique du Québec sont obligatoires et sont au coût de 17 \$ pour tous les non-membres de Gymnamic. Notez que si votre enfant était déjà affilié au secteur récréatif ou compétitif à l'une de nos sessions d'automne, d'hiver ou de printemps, il n'a pas à payer l'affiliation spécifique au camp de jour.

5.2. Frais pour inscription

Des frais supplémentaires de 5 \$ sont exigés lorsqu'un client s'inscrit après la fermeture de la période d'inscriptions en ligne. Les gens inscrits sur la liste d'attente n'ont évidemment pas à payer ce frais si jamais une place se libérait après la période d'inscription.

5.3. Frais pour changement de cours

Des frais supplémentaires de 5 \$ sont exigés lorsqu'un client demande un changement de groupe pour un membre de la famille.

5.4. Frais de retard – session récréative (session automne- hiver- printemps)

Un parent venant récupérer son enfant plus de 5 minutes après la fin du cours se verra facturé pour ce retard. Le parent recevra une facture de frais de retard et celle-ci devra être acquittée dans les (10) dix jours suivants. Un enfant dont les frais de retard ne seraient pas acquittés après cette période se trouvera dans l'impossibilité de participer aux activités du club Gymnamic (cours, camp, etc.) tant que ces frais n'auront pas été acquittés, et ce sans remboursement pour les activités manquées.

De 6 à 30 minutes de retard un frais de 20\$ sera exigé.

De 31 à 45 minutes de retard un frais de 40\$ sera exigé.

De 46 à 60 minutes de retard un frais de 60\$ sera exigé.

61 minutes et plus de retard un frais de 80\$ sera exigé.

5.5. Frais de retard- Camp de jour

Un parent venant récupérer son enfant après la fin du service de garde se verra facturer pour ce retard. Le parent recevra une facture de frais de retard et celle-ci devra être acquittée dans les (10) dix jours suivant le retour. Un enfant dont les frais de retard ne seraient pas acquittés après cette période se trouvera dans l'impossibilité de participer aux activités du club Gymnamic (cours, camp, etc.) tant que ces frais n'auront pas été acquittés, et ce sans remboursement pour les activités manquées.

De 0 à 15 minutes de retard un frais de 20\$ sera exigé.

De 16 à 30 minutes de retard un frais de 40\$ sera exigé.

De 31 à 45 minutes de retard un frais de 60\$ sera exigé.

46 minutes et plus de retard un frais de 80\$ sera exigé.

6. ANNULATION DE L'INSCRIPTION

6.1. Marche à suivre

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit via un formulaire d'annulation. Ce formulaire, dûment rempli, doit nous être retourné par courriel à l'adresse :

info@gymnamic.org

Le formulaire d'annulation est disponible dans la section « Documents et formulaires » du site internet de Gymnamic.

6.2. Politique de remboursement (selon l'Office de la Protection du Consommateur)

Annulation d'une inscription "À la carte"

48h avant le début : Remboursement complet sans frais.

Moins de 48h avant le début : Remboursement avec pénalité de 10% du prix de l'activité jusqu'à concurrence de 50\$.

Aucun remboursement après le début de l'activité.

Annulation d'une inscription "À la session"

Avant le début de l'activité / cours : Remboursement complet sans frais.

Après le début de l'activité / cours : Remboursement des frais d'inscription calculé au prorata des services rendus, à partir de la date d'envoi du formulaire de demande de résiliation. Aucune demande de résiliation de contrat ne sera acceptée par téléphone.

Seulement les formulaires envoyés par courriel seront acceptés. À titre de pénalité, la somme équivalente à 10 % du prix de l'activité / cours qui n'ont pas été utilisés sera facturée jusqu'à concurrence de 50 \$. Les frais d'affiliation à la Fédération de gymnastique Québec ne sont pas remboursables.

À la suite de la demande de résiliation de contrat, il faut octroyer dix (10) jours ouvrables pour le traitement de votre remboursement. Si vous avez effectué votre achat par carte de crédit, il peut prendre jusqu'à quatorze (14) jours suite au traitement de votre remboursement avant que le montant n'apparaisse sur votre relevé.

7. CRÉDITS D'IMPÔT

7.1. Crédit d'impôt pour activités des enfants

Vous pouvez demander un crédit d'impôt remboursable pour les activités de votre enfant. Utiliser votre reçu d'inscription pour obtenir votre crédit d'impôt. Tous nos cours récréatifs y sont admissibles.

7.2. Crédit d'impôt pour les frais de garde des enfants (Relevés 24)

Quand nous aurons terminé la production des Relevés 24, vous recevrez un courriel vous indiquant la procédure à suivre afin de pouvoir récupérer vos documents. Seulement les activités de camp de jour sont admissibles. Vous devez avoir vos informations à jour dans votre compte Qidigo (adresse courriel et numéro d'assurance social NAS).

8. CODE D'ÉTHIQUE ET AUTRES POLITIQUES

8.1. Politique relative aux allergies

Il est interdit de consommer tout aliment contenant des ARACHIDES et/ou des NOIX chez Gymnamic. Ce règlement s'applique à toutes personnes accédant à nos installations.

8.2. Propreté des jeunes

Pour nos cours 18-37 mois, un parent doit accompagner en tout temps son enfant dans le cours et ce, pour toute la durée du cours. Ne pas avoir un autre enfant avec vous et ne pas consommer de boisson ou nourriture lorsque vous êtes dans nos aires de pratique.

Lorsqu'un enfant porte une couche, il est préférable que celui-ci participe aux cours 18-37 mois afin que le parent puisse s'assurer de la propreté de l'enfant.

9. PHOTOS

En inscrivant mon enfant à un cours ou une activité chez Gymnamic, j'accorde au club les droits d'utiliser, pour des fins publicitaires, les photos et vidéos qui seront prises de mon enfant lors de ses cours de gymnastique ou participation à un camp, etc. Je comprends également que ni moi ni mon enfant ne pouvons, en aucune façon, être rémunérés pour cette publicité.

10. SÉLECTION SECTEUR COMPÉTITIF

Une ou deux évaluations ont lieu pendant l'année pour les enfants désirant entrer au secteur compétitif. Vous devez surveiller nos médias sociaux et notre site web afin de connaître les dates de celles-ci. Nous avons deux secteurs d'activités au compétitif, la Gymnastique Artistique Féminine (GAF) et la Gymnastique Artistique Masculine (GAM). www.gymnamic.org

11. TENUE VESTIMENTAIRE

L'enfant doit porter des vêtements souples et ajustés. Exemple : short, pantalon de sport flexible, cuissard, maillot de gymnastique, camisole ou t-shirt ajusté. Le port des bijoux n'est pas accepté et les enfants avec les cheveux long doivent absolument attacher leurs cheveux

Gymnamic n'est pas responsable des objets endommagés, perdus ou volés. Cependant, nous avons une boîte avec tous les objets que nous trouvons. Contactez-nous pour savoir si nous avons trouvé votre item.

Pour toutes questions concernant les règles de fonctionnement et politique administrative, la facturation ou pour signaler un abandon, veuillez communiquer avec nous par courriel au info@gymnamic.org ou par téléphone au (418) 832-8322.